



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Fiche sectorielle Déchets

L'objet de cette fiche est de résumer les premières orientations de la SNBC 3 à l'horizon 2030 du secteur des déchets.

Le secteur des déchets :

a émis 14 MtCO₂ éq en 2022, soit 3,6 % des émissions brutes de la France. Ces émissions sont principalement liées au méthane issu de la dégradation des déchets fermentescibles dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), ainsi qu'au méthane et au protoxyde d'azote issu du traitement des eaux usées. Les émissions liées au recyclage sont comptées dans l'industrie et celles liées à l'incinération avec valorisation énergétique sont comptées dans l'énergie (nomenclature Secten).

Ces émissions sont comparables à celles de 1990, mais en décroissance depuis le milieu des années 2000.

Emissions du secteur des déchets
Citepa, Secten 2024
(observées, en MtCO_{2q}e)

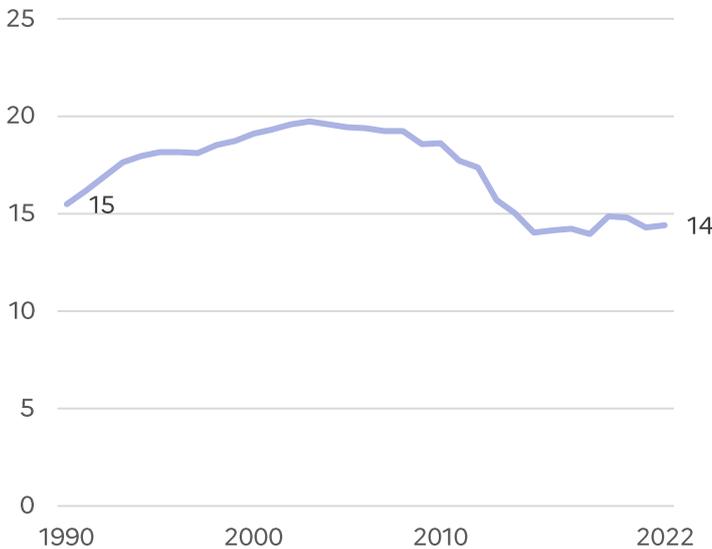


Figure 2 : Evolutions des émissions du secteur des déchets (Source : inventaire nationale des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2024)

Répartition des émissions 2022 du secteur des déchets

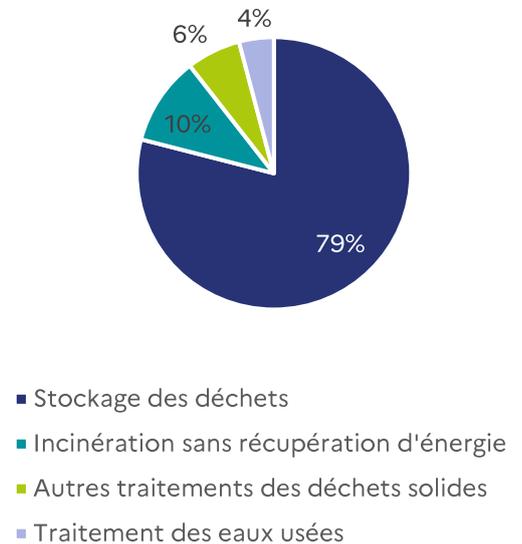


Figure 1 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2022 du secteur des déchets (Source : Citepa, Secten 2024)

Réduire les émissions des déchets nécessite :

d'agir sur la prévention de la production de déchets, la réorientation des déchets vers les filières de valorisation matière et énergétique et le captage du méthane dans les lieux de stockage.

Le scénario provisoire porte les émissions du secteur des déchets à 7 Mt CO₂eq en 2030 (soit 3% des émissions brutes). Cela correspond à une **baisse de 53% des émissions du secteur** par rapport à 1990.

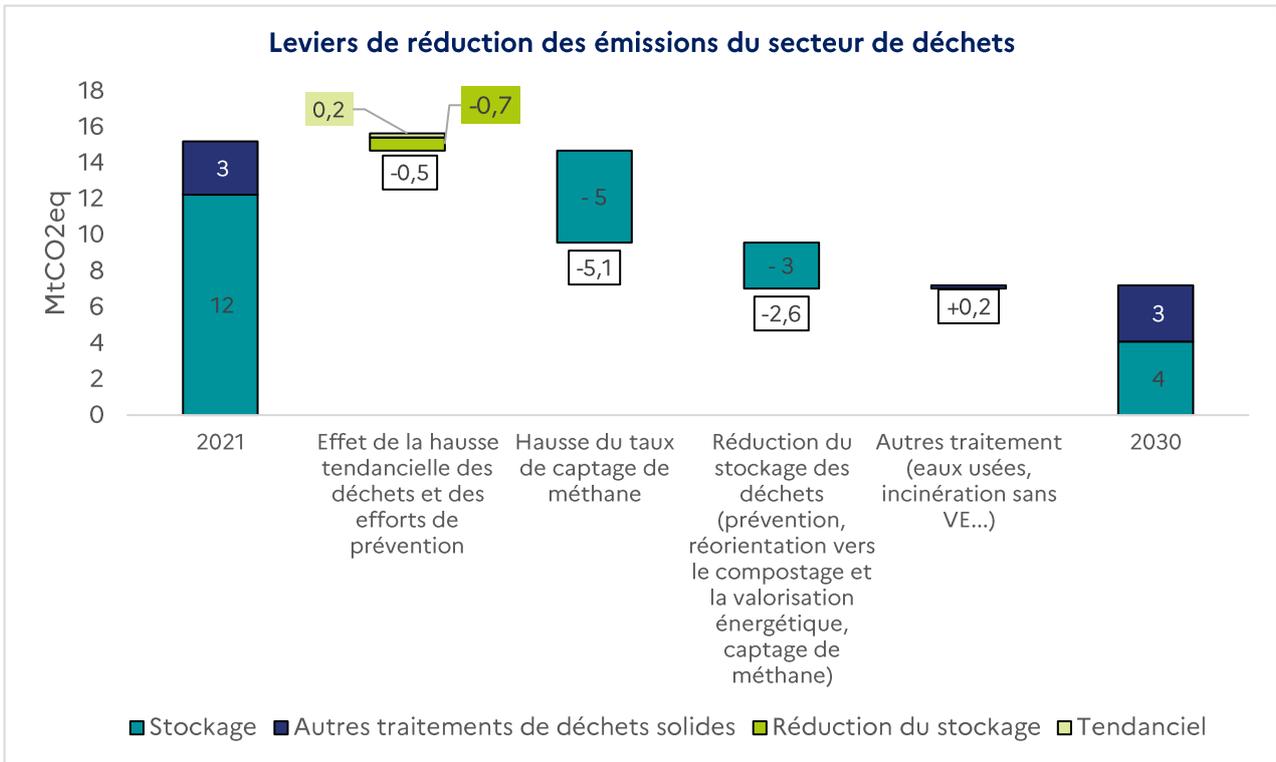


Figure 3 : Décomposition indicative des effets des différents leviers sur la base des travaux de modélisation de la DGEC (Sources : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2023 ; modélisations DGEC)

Emissions 2030 provisoires issues de la modélisation (SNBC 3)

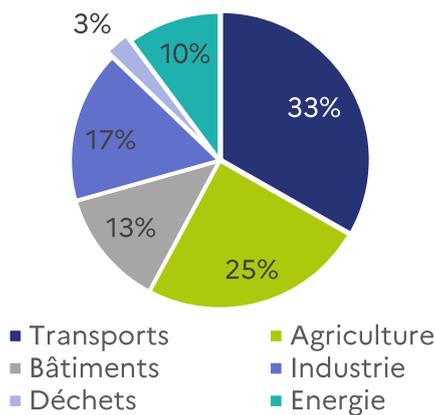


Figure 5 : Part des émissions du secteur dans les émissions globales en 2030 (selon la modélisation provisoire de la SNBC 3)

Emissions du secteur des déchets (observées et projetées, en MtCO₂e)

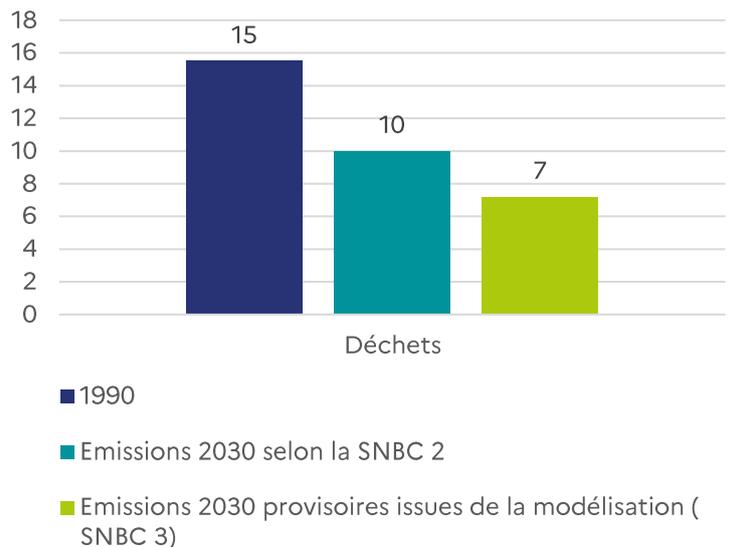


Figure 4 : Evolutions des émissions du secteur des déchets entre 1990 (observées) et 2030 (projetées selon la SNBC 2 et la SNBC 3 provisoire)

LES ORIENTATIONS DE LA SNBC 3

- **Prévention de la production de déchets** via la sensibilisation aux enjeux environnementaux des déchets, le développement du vrac, et la réduction de l'usage de plastique à usage unique.
- **Respect de l'obligation de tri à la source des biodéchets.** Des mesures seront réfléchies pour sécuriser la mise en œuvre de cette obligation dans tous les territoires
- **Développement massif du tri et du recyclage, notamment via les filières REP** ainsi que les financements du fonds économie circulaire de l'Ademe et de France 2030 concernant l'innovation.
- **Amélioration des technologies de couverture des installations de stockage des déchets non-dangereux (ISDND)**
- **Développement de la stabilisation des déchets avant stockage.**

PRINCIPALES HYPOTHESES DU SCENARIO DE REFERENCE (PROVISOIRE)

- **Prévention**: tonnage stable des déchets non dangereux non inertes autour de 80 Mt, avec une réduction des déchets ménagers mais une augmentation des déchets industriels en lien avec la réindustrialisation.
- **Réorientation des déchets vers les filières de valorisation matière et énergétique**: les flux de déchets générés chaque année en France sont réorientés massivement vers les filières de valorisation matière et énergétique, notamment dans l'objectif de diminuer la quantité de déchets stockés de 19 à 8 Mt en 2030. Le tonnage de déchets recyclés passe de 39 à 42 Mt, méthanisés (hors agriculture) de 1 à 3 Mt, compostés de 9 à 10 Mt, la production de combustibles solides de récupération atteint 4 Mt en 2030.
- **Captage de méthane dans les lieux de stockage**: le taux de captage du biométhane dans les installations de stockage des déchets non-dangereux (ISDND) passe de 47 % en 2020 à 85 % en 2030. Le taux de valorisation du biométhane capté passe de 77 % à 85 %.